



**Procès-verbal de la 3^e assemblée ordinaire à huis clos
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 24 mars 2021 à 13h30
via la plateforme collaboratrice Teams**

Personnes présentes :	M. Michel Byette M. Claude Ferron M. Pierre Montreuil M. François Dubois M. Daniel Cournoyer Mme Mariannick Mercure	Président Vice-président Administrateur Administrateur et représentant des usagers du transport adapté Administrateur Administratrice
Personnes Absentes :	M. Philippe Lauzon	Administrateur et représentant des usagers du transport urbain
Personnes ressources:	M. Patrice Dupuis Mme Caroline Cinq-Mars	Directeur général et secrétaire corporatif temporaire Directrice des services administratifs et trésorière

1. Mot de bienvenue du président

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 3^e assemblée ordinaire à huis clos.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(11-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant au point « Affaires diverses » le sujet suivant :

- a) Amendement au régime de retraite

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 24 février 2021

(12-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 février 2021 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 février 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Comptes à payer

(13-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 30091 à 30190 et les paiements directs 838 à 858, le tout couvrant la période du 1^{er} au 28 février 2021, pour une somme totale de 1 038 069.41\$ à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

5. Adoption du projet de résolution pour service billettique.

(14-21) ENTENTE DE SERVICE POUR LA MAINTENANCE, LE SUPPORT ET LE DEVELOPPEMENT DU SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES TITRES ET DE PAIEMENT SANS CONTACT

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Trois-Rivières et la Société de transport de Saguenay, ci-après désignées « Sociétés participantes » ont pour mission d'exploiter une entreprise de transport en commun sur leur territoire respectif ;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais, ci-après désignée « STO » est l'unique propriétaire d'un système intégré de gestion électronique des titres et de paiement sans contact, ci-après appelé « Système SIVT-Multi »;

ATTENDU QUE ce droit de propriété inclut l'ensemble des droits d'auteur des codes sources de tous les logiciels composant ce système, incluant leurs modifications;

ATTENDU QUE l'entente par laquelle la STO autorisait les Sociétés participantes à procéder à la duplication du Système SIVT-Multi et assurait le support et l'accompagnement lors de son implantation a pris fin le 1er septembre 2019;

ATTENDU QUE le Système SIVT-Multi répondant aux besoins des Sociétés participantes et celles-ci désirant continuer à utiliser ledit système, un protocole d'entente octroyant un droit d'utilisation et de modification du Système SIVT-Multi et de l'ensemble des codes sources des logiciels le composant, à l'exclusion du concentrateur de la firme Conduent ;

ATTENDU QUE la Société de transport de Trois-Rivières et la Société de transport de Saguenay désirent mandater la Société de transport de Sherbrooke afin d'assurer la maintenance, le support et le développement du Système SIVT-Multi pour les Sociétés participantes;

ATTENDU QUE les Sociétés participantes désirent également conclure la présente entente de service afin de spécifier les termes de prestation de services pour la maintenance, le support et le développement du Système SIVT-Multi;

ATTENDU QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur général à signer l'entente de service spécifiant les termes de prestation de services et désignant la Société de transport de Sherbrooke en tant que prestataire de service :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la STTR adopte le projet de résolution pour la billettique, tel que déposé ;

QUE ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

6. Adoption état prévisionnel des mouvements de trésorerie 2021

(15-21) Lors de l'assemblée publique de février 2020, la résolution 13-20 avait été approuvée afin d'autoriser la STTR à emprunté temporairement à la Banque de Montréal, les sommes requises aux fins d'administration, le solde ne dépassant pas 2 700 000 \$ pour une période comprise entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT les travaux nécessaires pour mener à bien l'exercice financier de l'état prévisionnel des mouvements de trésories 2021, Madame Caroline Cinq-Mars, directrice des services administratifs et trésorière, demande un prolongement de la date d'échéance de la période d'emprunt, et ce, jusqu'au 31 mai 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la date d'échéance de l'emprunt temporaire à la Banque de Montréal soit reportée au 31 mai 2021 pour le besoin de financement par billets de projets autorisés dans le plan quinquennal d'immobilisations 2020-2024.

ADOPTÉE

7. Affaires diverses

a) Amendement au régime de retraite

M. Dupuis présente, séance tenante et à titre d'information, l'amendement qui sera fait aux règlements du régime de retraite.

(16-21) CONSIDÉRANT que le régime de retraite a besoin de modification au niveau de l'indexation ponctuelles accordées en vertu de la réserve de restructuration et des excédents d'actifs afférents au nouveau volet du régime ;

CONSIDÉRANT que ce changement ne nécessite pas d'avoir à consulter au préalable les membres du régime, car notre règlement permet au comité de mettre en œuvre ledit changement :

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'amendement soit accepté.

QU'un avis aux participants du régime soit envoyé ;

QUE l'amendement soit envoyé à Retraite Québec.

8. Période de questions

1. (M. Champoux) Le printemps arrive à grand pas et le cyclobus également. Présentement on est en pleine pandémie, voici ma question, quand le cyclobus sera de retour?

Le service sera disponible à compter du 1^{er} mai 2021.

2. (M. Champoux) Pour ceux qui ont mis leur vélo sur les racks sommes-nous obligé de sortir par la porte arrière ou si nous pouvons sortir par la porte avant?

Les clients pourront également sortir par la porte avant lorsqu'ils utilisent le support à vélos.

3. (M. Lesmerises) Quand la carte citée on va pouvoir les rechargé sur le site web?

Nous espérons pouvoir mettre ce nouveau service en fonction au début du mois de septembre. Quelques problèmes techniques ont retardé la mise en place du système.

4. (M. Lesmerises) Avoir un petit lecteur à carte a 15\$ comme à Montréal?

Ces systèmes ne sont pas compatibles avec nos équipements.

5. (M. Lesmerises) Est-ce qu'on pourrait me faire une pub pour mon groupe infomanbus sur le site web ou page Facebook ?

Malheureusement non, nous ne pouvons publiciser les démarches personnelles des citoyens.

9. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 28 avril 2021 à 19 h.

10. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Daniel Cournoyer

APPUYÉ DE :

M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 16H00

ADOPTÉE

M. Michel Byette
Président

M. Patrice Dupuis
Secrétaire corporatif temporaire